



Maitrise d'ouvrage et assistance à maitrise d'ouvrage de travaux en rivière : définition, missions, responsabilités et obligations 2

📅 **Date** : 12 mars 2015

📍 **Lieu** : Centre de Rencontres Internationales, 21000 DIJON

📌 Rappel des objectifs de la journée :

- Permettre aux gestionnaires d'acquérir les connaissances pour aiguiller les collectivités maîtres d'ouvrage vers la procédure la plus adéquate et décrire les étapes qui seront nécessaires à la conduite de leur projet.
- Permettre aux gestionnaires d'échanger sur le cadre d'intervention du maître d'ouvrage et de l'assistant à maitrise d'ouvrage.



📌 **Matin :**

🕒 9h00 Accueil des participants de la journée

🕒 9h15 – 11h00 Cadre réglementaire et juridique d'intervention de l'assistant à maitrise d'ouvrage en travaux rivière.

Rappel du rôle de l'AMO et des autres intervenants : identification des compétences, du périmètre d'intervention et des missions. Identification des responsabilités des agents et des personnes publiques : quoi est du ressort de qui ? Rappel des régimes de responsabilités publiques. Champs de compétences d'une collectivité territoriale et outils contractuels pour déléguer. Echanges, questions / réponses avec la salle.

Maître Catherine SUISSA et Maître Vincent CORNELOUP – DSC Avocats, Société inter-barreaux d'avocats spécialisés du Droit Public

🕒 11h00 – 12h00 « Sécurisation » des démarches lors des différentes phases de travaux en rivière : la rédaction des écrits et la constitution des preuves.

Maitrise des rapports entre responsabilité et assurances. Indemnité et dommages causés à un tiers. Echanges, questions / réponses avec la salle.

Maître Catherine SUISSA et Maître Vincent CORNELOUP – DSC Avocats, Société inter-barreaux d'avocats spécialisés du Droit Public

📌 **Midi :**

🕒 12h00 Déjeuner à la charge des participants

📌 **Après-midi :**

🕒 14h00 - 16h30 Retour d'expériences de maitrise d'ouvrage et d'assistance à maitrise d'ouvrage.

Présentation de cas concrets : quels démarches mobiliser pour « sécuriser » la responsabilité de la collectivité ? Quels outils ? Limite et avantages des outils, coût, quand renforcer les démarches ?

Denis MOMARCHE – Syndicat Mixte de la Loue

Benoit GAUTHIER – Institut pour l'Entretien des Rivières

🕒 16h30 Fin de la journée